

HISTOIRES LOCALES- Morts subites

10/11/1793 MORT DES SUITES D'UNE CRISE D'ASTHME A ST HOSTIEN



Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du Canton de St. Julien Chateau: Le Dimanche dix sept jour du mois de novembre mil sept cent quatre vingt trois l'an second de la République française une et Indivisible, nous Jean Louis Bayle juge de paix du Canton de Saint Julien Chateau District du puy, ayant été Requis, Nous sommes transportés au Lieu du prestis, ou étant, Et nous étant dans la maison de Nèfme Jean Jorde dudit Lieu et assistés des citoyens Jean André prestre Notable et Jean Gigoux Maire de la Commune de Saint Hostien de laquelle dépend ledit Lieu du prestis, avons trouvé le cadavre dudit feu Jorde à côté de la Cuisine de la maison Reconnu tant par sa femme nommée Marie Billard, Jean Pierre Jaque Merisier et Marie Jorde ses Enfants qui par ledite notable et Maire, qui nous ont dit être de ce de mort subite à dix heures du soir le soir du vendredi quinziesme de ce mois, d'une maladie à leur connoissance, et qui de temps en temps lui étoit près que entièrement sa Respiration.

Et aucun miracle lui survint sur notre invitation

avoué de environ soixante deux ans, plus naïve avoir le a
signé avec nous et les Sursdit notable Leuaires, moines, gignoux
maire, prestre notable, Bayle juge de pais et officier de police signés.

Jean Claude Sabatier âgé de environ vingt neuf ans
habitant au Lieu de La chaud du pertuis voisin du défunt
après serment fait de dire vérité a déposé qu'il a été rencontré
plusieurs fois Ledit Jean jour de la Chemin faisant dans ce
Lieu qui avoit des attaques d'une Maladie qui lui estoit
presqu'entièrement la respiration, de même que lors qu'il
travaillait, de sorte qu'il ne s'ente un moment à vivre que
c'est cette maladie qui l'a conduit a la Mort subitement
plus naïve avoir le a signé avec nous et Ledit Maire le
notable. gignoux maire, sabatier, prestre notable, Bayle
juge de pais et officier de police signés.

Leditte Marie Baillard femme du défunt âgée de environ
Cinquante huit ans habitant en la maison après serment
faict fait de dire vérité, a déposé que depuis environ
Cinq ou six ans Ledit Jean jour de son marij estoit
attaqué d'une maladie qui très souvent luy estoit
presqu'entièrement la respiration, et pour lors il se plaignoit en disant: j'y reste, je
meurs, et ce surtout lors qu'il voyageoit quelque

Le Citoyen albion Chirurgien habitant au lieu doulours, lequel après
visite & Examen fait dudit Cadavre, nous a dit le rapporter
qu'il soupçonnait l'homme défunt dans son vivant pour être attaqué
asthme et lequel il avoit pensé plusieurs fois, et que c'est
cette maladie et le gonflement dans la poitrine, dont la
preuve se manifeste au bas du sternum qui est très gonflé
qui se suffoque et conduit à une mort subite, qui d'ailleurs
led. Cadavre ne avoit aucune autre atteinte ny Contusion et à
led. albion s'agit avec nous et les sieurs mais le notable
sieur nommé, albion, gignoux maire, prestre notable, sieur
juge de paix et officier de police signifié.

Le dit sieur nous avons procédé à une plus ample
information des Causes et Circonstances de la mort dudit défunt
journée, ainsi qu'il suit, nonobstant que le bruit public
annonce qu'il est décédé de mort subite.

Claude monis voisin du défunt âgé de cinquante deux
ans, après serment prou luy fait de dire verité à
repon. que depuis environ cinq ou six ans il a vu que ledit
jean jourde étoit attaqué d'une maladie qui lui étoit
sans certains moments qui le pressait, presque entièrement
la Respiration, de sorte qu'il croit que c'est cette maladie
qui le conduisit à la mort subitement, si l'égard à son âge
8.

peu, ou alloit aux Champs Travailles, Cela luy arrivoit un jour elle
 s'en vint chez qui estoit couché dans son lit, qu'elle crut que ce
 n'est autre chose, qu'une attaque de cette maladie qui lui à faillie
 subitement. La mort vint de dimanche à dix heures du soir sans s'en rendre
 compte de la sorte ou elle se trouva couché par terre et qui finit de respirer
 entre ses bras d'elle de sorte sans luy dire aucun parole. Elle n'adit
 jamais le mal de la mort ne savoir signer de Cerquies qu'on ne s'en, par un notable
 de la justice de paix de l'office de l'office de l'office.

Le fait nous avons l'acte de la mort de la personne de la
 maladie qui s'en lit chargé pour la faire inhumer suivant l'usage
 et de nouveau de la mort ne savoir signer de Cerquies. Il n'y a point
 d'acte de la justice de paix verbal pour faire de la mort de la mort
 qu'on ne s'en, par un notable, de la justice de paix de l'office de l'office.

pour extrait conforme. Le 17. 9. 1798.

Gabriel Gressier Comis

17. 9. 1798.
 Gabriel Gressier Comis
 Directeur Subite. de
 Jean Pierre de
 Gressier.

pour en dire à l'office
 de la justice de paix
 de la justice de paix
 de la justice de paix